Audit – Bureau de Lille
213 Boulevard de Turin

59777 Euralille

T : +33 (0)3 20 13 09 94

www.bakertilly.fr

FONDS EDHEC

Fonds de dotation
Siège social : 24 avenue Gustave Delory
CS 50411 59 057 ROUBAIX cedex 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 juillet 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

FONDS EDHEC
Fonds de dotation
Siège social : 24 avenue Gustave Delory, CS 50411 59 057 ROUBAIX cedex 1

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2023

Aux membres du Fonds de dotation,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS EDHEC relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er août 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation et relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

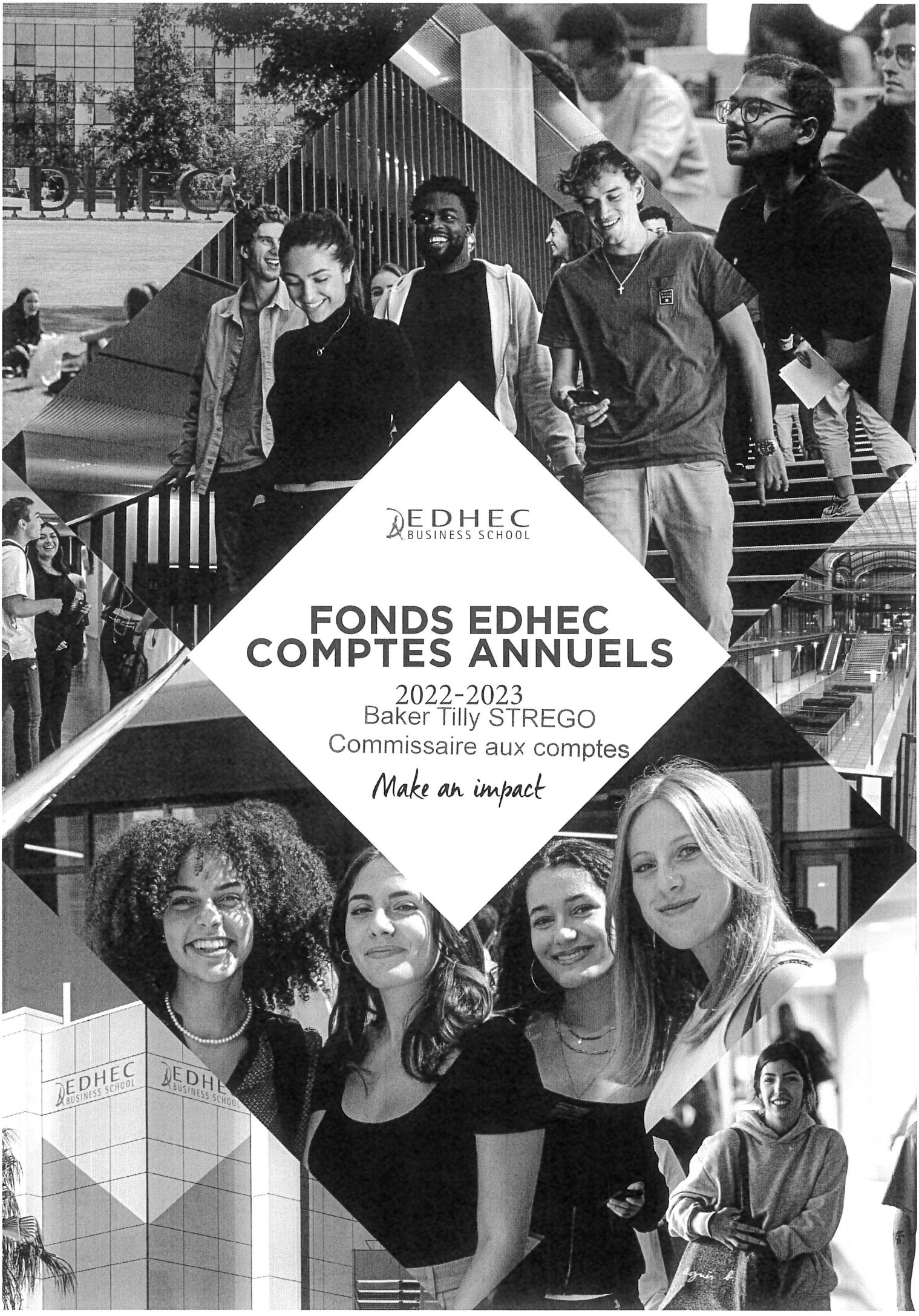
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Euralille, le 21 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Bertrand LEROY



FONDS EDHEC
COMPTES ANNUELS

2022-2023

Baker Tilly STREGO

Commissaire aux comptes

Make an impact

TABLE DES MATIERES

1. BILAN
 - 1.1 Bilan Actif — Page 2
 - 1.2 Bilan Passif — Page 3

2. COMPTE DE RESULTAT
 - 2.1 Compte de Résultat : Produits et Charges — Pages 4/5

3. INTRODUCTION — Page 6

4. FAITS SIGNIFICATIFS — Page 7

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE — Page 7

6. REGLES ET METHODES COMPTABLES — Pages 7&8

7. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN
 - 7.1 Etat des Immobilisations Financières et des Créances — Page 9
 - 7.2 Etat des Dettes et des Créances — Page 9
 - 7.3 Etat des Fonds Propres — Page 9
 - 7.4 Dons reçus — Page 9
 - 7.5 Placements — Page 9

8. COMMISSARIAT AUX COMPTES — Page 9

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

FONDS EDHEC	**Bilan actif**	N° Siret	814 610 929 00014
		NAF (APE)	9499Z
24 Avenue Gustave Delory		Période du	01/08/2022
CS 50411		au	31/07/2023
59 057 ROUBAIX Cedex	**Document fin d'exercice**	Tenue de compte :	EUR

DETAIL DES POSTES	31/07/2023			31/07/2022
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles:				
Frais d'établissement				
Licences Informatiques				
Autres				
Immobilisations corporelles:				
Terrains				
Constructions				
Installations Générales, Agencements & Aménagements				
Matériel de Transport				
Matériel Informatique				
Matériel de Bureau				
Matériel Salle de Cours				
Mobilier, Matériel et Outillage				
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières :	**682 359**		**682 359**	**682 359**
Participations	682 359		682 359	682 359
Avances				
Autres titres immobilisés				
Autres				
Total Actif Immobilisé (I)	**682 359**		**682 359**	**682 359**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Fournitures Consommables				
Marchandises Boutique				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances d'Exploitation :				
Créances Clients et comptes rattachés				
Autres				
Créances Diverses :				
Autres				
Valeurs mobilières de placement :	**50 394 377**		**50 394 377**	**603 673**
Livrets	23 914 992		23 914 992	603 673
OPCVM (Organisme de Placement Collectif de Valeurs Mobilières)	26 479 385		26 479 385	
Disponibilités	**1 524 763**		**1 524 763**	**1 269 974**
Banques	1 524 763		1 524 763	1 269 974
Charges constatées d'avance	**8 333**		**8 333**	
Total Actif Circulant (II)	**51 927 473**		**51 927 473**	**1 873 647**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**52 609 832**		**52 609 832**	**2 556 006**

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

FONDS EDHEC	**Bilan Passif**	N° Siret	814 610 929 00014
*		NAF (APE)	9499Z
24 Avenue Gustave Delory		Période du	01/08/2022
CS 50411		au	31/07/2023
59 057 ROUBAIX Cedex	Document fin d'exercice	Tenue de compte :	EUR

PASSIF	31/07/2023	31/07/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise:	**2 907 505**	**2 307 505,18**
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 907 505	2 307 505
Fonds propres avec droit de reprise:	**241 673**	**241 672,68**
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	241 673	241 673
Réserves:		
Réserves statutaires ou contractuelle		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	**4 428**	**14 427**
Excédent ou déficit de l'exercice	**49 452 842,39**	**(9 999,29)**
Situation nette (sous total)	**52 606 448**	**2 553 606**
Fonds propres consomptibles sans droit de reprise		
Fonds propres consomptibles avec droit de reprise		
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**52 606 448**	**2 553 606**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions Indemnités Départ en retraite		
Provisions pour charges (Fonds de Solidarité)		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Dettes Financières :		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements financiers		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes d'Exploitation :	**3 384**	**2 400**
Avances et acomptes reçues sur clients		
Avances et acomptes reçues sur étudiants		
Scolarités versées d'avance		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 384	2 400
Dettes Sociales		
Dettes Fiscales		
Dettes des legs ou donations		
Dettes Diverses :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes Fiscales (IS)		
Autres dettes diverses		
Produits constatés d'avance :		
TOTAL DETTES (IV)	**3 384**	**2 400**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**52 609 832**	**2 556 006**

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

FONDS EDHEC	Compte de Résultat	N° Siret	814 610 929 00014
		NAF (APE)	9499Z
24 Avenue Gustave Delory		Période du	01/08/2022
CS 50411		au	31/07/2023
59 057 ROUBAIX Cedex	Document fin d'exercice	Tenue de compte :	EUR

	31/07/2023	31/07/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestation de Services :		
Produits des Activités annexes :		
MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Sous Total)		
Cotisations		
Produits de tiers financeurs :		
Concours publics et subventions d'exploitation :		
Taxe Apprentissage		
Subvention Ministère de l'éducation Nationale		
Autres subventions ou mécénats reçus		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions et transfert de charges :		
Reprises sur provisions (et amortissements)		
Transfert de charges		
Utilisations des fonds dédié		
Autres produits d'exploitation :		
Quote-part de dotations consomptibles virées aux comptes de résultat		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de Fournitures & Equipements		
Services Extérieurs		
Autres services Extérieurs	42 399	11 505
Aides financières	1 025 775	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Différences négatives de change		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 068 174	11 505
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**(1 068 174)**	**(11 505)**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	50 000 000	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	518 312	1 506
Reprises sur provisions,dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 704	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	50 521 017	1 506

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

FONDS EDHEC	Compte de Résultat	N° Siret	814 610 929 00014
		NAF (APE)	9499Z
24 Avenue Gustave Delory		Période du	01/08/2022
CS 50411		au	31/07/2023
59 057 ROUBAIX Cedex	Document fin d'exercice	Tenue de compte :	EUR

	31/07/2023	31/07/2022
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provision		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**50 521 017**	**1 506**
3 - RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	**49 452 842**	**(9 999)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provision		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	50 521 017	1 506
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	1 068 174	11 505
RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent ou Déficit)	**49 452 842**	**(9 999)**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

3. Introduction

Objet Social du fonds :

Le Fonds a pour objet de favoriser et de soutenir, directement et indirectement le développement et le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les domaines du management et des sciences et technologies et de contribuer à ce que ces enseignements soient accessibles au plus grand nombre d'étudiants qui souhaitent en bénéficier.

Il soutient plus particulièrement les actions de l'EDHEC, elle-même d'intérêt général, dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nature et Périmètre des Activités Réalisés :

- Favoriser la diversité : en soutenant le programme de Bourses « EDHEC For All » afin lutter contre les inégalités et permettre à tous les étudiants, de tout horizon, d'accéder à l'excellence de l'enseignement à l'EDHEC.
- Soutenir l'innovation pédagogique
- Avoir un impact sur la société en accompagnant les programmes de recherche des enseignants-chercheurs de l'EDHEC.

Moyens Mis en œuvre :

Afin de réaliser son objet, le Fonds se propose de recourir notamment aux moyens d'action suivants :

- Attributions de tout type de soutien, notamment financier, à des associations et organismes sans but lucratif intervenant dans le champ de son objet ;
- Financement de projets coopératifs impliquant des organismes d'enseignement supérieur (dont les projets de EDHEC). Ces projets peuvent consister, par exemple, en chaires d'enseignement ou de recherche, en la mise en œuvre en commun par ces organismes de cursus de formations,
- Soutien de toutes actions contribuant à la promotion de l'égalité des chances ;
- Le Fonds mutualise la gestion de ses dons, sauf demande expresse d'individualisation d'un don de la part d'un donateur.
- Gestion et capitalisation des ressources reçues, notamment par la prise de participation dans l'objectif de soutenir les actions d'intérêt général qui correspondent à son objet.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

4. Faits significatifs de l'exercice

- Le fonds EDHEC a reçu 50 M€ de dividendes provenant de sa filiale Singapore EDHEC Endowment Fund (SHEEF) suite à la revente de la majorité des parts de cette filiale dans Scientific Beta Pte à la société SGX (bourse de Singapour).

- Comité de placement :

 Sur délibérations successives du Conseil d'Administration, suite aux ressources reçues cette année, le Comité de placement a été renforcé avec la nomination de plusieurs membres, la définition de ses modalités de fonctionnement et la rédaction formalisée d'une politique d'investissement.

 L'objet de la Politique d'Investissement est de générer une performance annuelle de 5% nette de frais, mesurée sur un horizon de temps de 5 à 10 ans.

 Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Placement, reverra cette Politique d'Investissement tous les trois ans, afin de vérifier qu'elle reste cohérente par rapport aux objectifs du Fonds EDHEC, conforme aux règles de placements autorisés pour les Fonds de dotations et réaliste par rapport à l'environnement.

- Le Président et le Trésorier ont procédé à l'ouverture de 3 comptes d'instruments financiers (courant, côté, non côté) auprès de ODDO BHF SCA après approbation du Conseil d'Administration le 3 mai 2023.

- Le Conseil d'Administration du Fonds EDHEC du 14 juin 2023 a décidé de soutenir à hauteur de 20 M€ le développement de ERCII (EDHEC Risk Climate Impact Institute), le centre de recherche en Finance Climatique lancé par l'EDHEC Business School.

- L'Edhec a fait un apport de 600 K€ au fonds Edhec au mois d'aout 2022.

5. Evènements postérieurs à compter de la clôture

- Une convention est en cours de signature entre l'EDHEC et le fonds Edhec, selon l'engagement pris au mois de juin 2023, prévoyant la prise en charge des activités développés par le centre de recherche ERCII (EDHEC Risk Climate Impact Institute). Les charges relatives à cette activité pour l'exercice 22/23 sont estimées à 1 770K€ et feront l'objet d'un versement à l'EDHEC au cours de l'exercice 23/24.

6. Règles et Méthodes Comptables

Au bilan dont le total est de 52 609 831,95 euros avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2022 et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un excédent de 49 452 842,39€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2022 au 31/07/2023.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la première application du règlement ANC2018-06.
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations financières :

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'entrée. Lorsque la valeur d'utilité d'une participation est inférieure à son coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité d'une participation est déterminée par référence à l'actif net économique de l'entreprise correspondante ainsi qu'aux perspectives d'évolution générale de cette dernière.

Ces prises de participations s'inscrivent dans le cadre des activités de gestion et de capitalisation des dotations qui ont été consenties au fonds, dans l'objectif d'en retirer des produits destinés à être redistribués à un ou des organismes éligibles au régime du mécénat.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fonds propres avec droit de reprise :

Ils correspondent aux fonds reçus de la « Fondation EDHEC sous égide de la Fondation de France » suite à la convention d'apport acceptée en date du 7/11/2013 par le conseil d'administration avec obligation de respecter l'objet et les obligations prévues par les fondateurs et la Fondation de France (soutien au développement de la formation à l'EDHEC dont les principaux axes sont le soutien financier aux étudiants, à la recherche, à l'enseignement et à la pédagogie).

Fonds propres sans droit de reprise :

Ils correspondent aux dons reçus dont la consommation est du ressort des décisions du conseil d'administration dans le respect de la volonté des donateurs.

La dotation est non consomptible depuis le 1er aout 2021.

Aides Financières :

Les redistributions des libéralités reçues sont inscrites en « aides financières » en fonction des décisions du conseil d'administration et dans le respect de la volonté des donateurs et de l'objet du fonds.

Contributions en nature :

Les contributions en nature ne sont pas valorisées, mais elles sont réelles de la part de l'EDHEC et des membres du conseil d'administration.

Précision :

Les autres points prévus par le code de commerce et le règlement ANC 2018-06 sont non applicables ou non significatifs.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

7. Compléments d'Informations Relatifs au Bilan

7.1. Etat des Immobilisations Financières et des Créances

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	MONTANT BRUT	A MOINS D'1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Participations				
S.H.E.E.F.	662 359			662 359
SAS Legal For Tomorrow	20 000			20 000
Total (I)	**682 359**	-	-	**682 359**
Avances liées aux participations				
				-
				-
Total (II)	-	-	-	-
TOTAL (I + II)	**682 359**	**0**	**0**	**682 359**

7.2. Etat des dettes et des créances

ETATS DES DETTES	MONTANT BRUT	A MOINS D'1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes Financières				
Emprunts et Dettes auprès d'Etablissements Financiers				
Emprunts et dettes financières diverses				
Total (I)	-	-	-	-
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et Comptes Rattachés	3 384	3 384		
Dettes Fiscales		-		
Dettes des legs ou donations		-		
Total (II)	**3 384**	**3 384**	-	-
Dettes diverses				
Dettes Fournisseurs sur immobilisations				
Dettes Fiscales		-		
Autres Dettes				
Total (III)	-	-	-	-
TOTAL ETAT DES DETTES (I + II + III)	**3 384**	**3 384**	**0**	**0**

ETATS DES CREANCES	MONTANT BRUT	A MOINS D'1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Créances d'exploitation				
Charges Constatés d'Avances	8 333	8 333		
Total (IV)	**8 333**	**8 333**	-	-
TOTAL ETAT DES CREANCES (IV)	**8 333**	**8 333**	**0**	**0**

7.3. Etat des Fonds Propres

	01/08/2022	Dons Reçus	affectation du résultat	31/07/2023
Fonds propres sans droit de reprise	2 307 505	600 000		2 907 505
Fonds propres avec droit de reprise	241 673			241 673
Report à Nouveau	14 427		- 9 999	4 428
Résultat de l'exercice	- 9 999		9 999	49 452 842
Fonds dédiés sur legs et dons affectés				
TOTAL FONDS PROPRES	**2 553 606**	**600 000**	-	**52 606 448**

7.4. Dons Reçus

Les dons reçus au cours de l'exercice ont été inscrits dans les fonds propres.

7.5. Placements

Valeurs mobilières de placement	MONTANT au 31/08/2023
Livrets	23 914 992
OPCVM (1)	26 479 385
TOTAL V.M.P.	**50 394 377**

(1) : Ces placements sont conformes à l'objet de la politique d'investissement
Les plus values latentes sont peu significatives au 31/07/2023, car les acquisitions de ces titres ont eu lieu en juillet 2023.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

8. COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le commissariat aux comptes, conformément au C.A. du 16 juin 2022, est assuré pour 6 exercices (jusqu'au 31/07/2027) par :
BAKERTILLY
Représenté par Monsieur Bertrand LEROY
59 Boulevard Vauban
59000 LILLE

Le montant des honoraires relatifs à l'exercice 2022/2023 au titre de la certification des comptes s'est élevé à 3 384 € TTC.